# IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Etablie rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

**CONDITIONS:**

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

L'avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, sera publié jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui l'auront envoyé.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à l[a poste].

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt. Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau paquebot, fin voilier, goëlette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de très bons emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, nos 28 et 29. 10 avril

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement).

Le navire fin voilier, de première classe, MATTAKEESETT, capitaine Drew, sera expédié sous peu de jours. Pour passage, ayant de beaux emménagemens pour loger à 6 passagers, s'adresser à bord ou à [avril 7] FRD. PERRET & GALLY.

POUR ST. JAGO DE CUBA. (Passage seulement)—La goëlette AL CREOLE, capitaine R. S. Good, fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, partira immédiatement. Elle a de larges et commodes emménagemens. Pour passage seulement s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 24 ou à
7 avril HARRISON, BROWN & co. rue Royale 117.

POUR LA HAVANE.—Le brick esp. SAN GABRIEL, capitaine Pages, fin voilier mettra décidément à la voile pour la susdite destination, jeudi prochain, 9 du courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co rue Toulouse, no. 27. 7 avril

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. L. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à
TH. NICOLET & Co, rue Bienville no 26. 7 avril

POUR TAMPICO.

La goëlette MARY & FRANCES, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capt. Auld, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira [bientôt]; pour la balance du fret et pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN CROSBY, rue de la Douane, no 16. 2 avril—

## LEGION DE LA LOUISIANE.

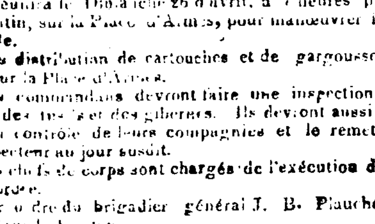

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1835.

La Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira le Dimanche 26 d'avril, à 7 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour manœuvrer hors de la ville.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes.

Les commandans devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes. Ils devront aussi préparer un contrôle de leurs compagnies et le remettront à l'inspecteur au jour susdit.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

21 mars D. AUGUSTIN, aide de camp

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après decrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues de Conti et de la Douane, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque [en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $15 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2. Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en briques.

2. Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre voisine comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandis qu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'en suivant la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se rétrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à sa satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3. Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $15 par mois, qui termine le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

93 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN A COULISSES DE L'OUEST FELICIANA

DES propositions seront reçues par le soussigné, à son bureau à Woodville, Mississipi, jusqu'au 15 mai suivant, pour graduer et faire les ponts dans un espace de 15 milles sur le chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana, à partir du fleuve Mississipi jusqu'au Bayou Sarah, en prolongeant dans le nord. Les plans, profils et désignation des travaux seront exhibés au susdit bureau jusqu'au jour de l'adjudication.

Par ordre des directeurs de la compagnie,
SAM. H. KNEASS,
Ing. en chef de la comp. du chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana.

SUCRE.—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ere qualité, au débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY, rue la Nlle Levée, no 28. 8 avril

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 25 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A, ST. GEORGES, rue St. Louis, no 78. 1 mars

12 BOUCAUTS de sucre d'une qualité supérieure, à vendre. S'adresser à P. J. TRICOU, rue St. Louis. 4 mars

CAFE—350 sacs café de la Havane, à vendre par LAMBETH & THOMPSON. 8 avril

Succession de Veuve Livaudais.

VENTE par le régister des testamens—Samedi 2 mai 1835, j'exposerai en vente à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de feu dame Rose Victoire Voisin, veuve de sieur Philippe Enoul Dugué Livaudais,

L'esclave nommé Charles, âgé d'environ 29 ans, charretier. Conditions. Un an de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

W F C DUPLESSIS,
31 mars—2fps

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le Régister des testamens—Mardi 5 mai, 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'hon. cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci après décrits, savoir,

1. GEORGE, âgé d'environ 45 ans,
2. ELLICK, âgé d'environ 25 ans,
3. NED, âgé d'environ 30 ans. Conditions—comptant.

W F C DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilary B. Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 avril

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des test—Jeudi 23 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci après décrites, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, audessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gravier St. Pierre, St. Jean et de la Commune, le dit lot de terre désigné par le no 1, d'après un plan de quatorze terrains situés dans le dit ilet, dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 5 février 1835, formant l'encoignure des rues Gravier et St. Pierre, mesurant 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue St. Pierre, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Gravier.

2. Le terrain no 2, attenant au lot susdécrit, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

3. Le terrain no 3 situé dans l'ilet susdécrit, mesurant 26 pds 7 pouces 5 lignes de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 127 pds 10 pouces 5 lignes et 27 pds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

4. Le terrain no 4, attenant au no 3, fesant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

5. Le terrain no 5, attenant au no 4, fesant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

6. Le terrain no 6, attenant au lot no 5, fesant face à la rue St. Jean et ayant les mêmes dimensions.

7. Le terrain no 7 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune; sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 4 lignes, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

8. Le terrain no 8, attenant au lot no 7 et ayant les mêmes dimensions.

9. Le terrain no 9, attenant au lot no 8, et ayant les mêmes dimensions.

10. Le terrain no 10 attenant au lot no 9, et formant l'encoignure des rues de la Commune et St. Pierre; mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue St. Pierre et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

11. Le terrain no 11, mesurant 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Pierre, entre les rues Gravier et de la Commune sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 27 pieds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

12. Le terrain no 12, attenant au lot no 11, fesant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

13. Le terrain no 13, attenant au lot no 12, fesant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

14. Le terrain no 14 attenant au lot no 13, et ayant les mêmes dimensions.

15. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Girod, Julie et Philippa, le dit lot désigné, sur un autre plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 5 février 1835, par le no 1, formant l'encoignure des rues Baronne et Julie, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Julie, entre lignes parallèles.

16. Le lot no 2, attenant au lot susdécrit, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur et 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

17 Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Philippa, Julia, Cirque et Girod, désigné par le no 3, sur le plan susmentionné, le dit lot de terre étant d'une forme irrégulière, et formant l'encoignure des rues du Cirque et Julie, mesurant 54 pds 8 pouces 3 lignes de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces, et mesurant dans le fond 68 pieds 11 pouces 2 lignes.

18. Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans l'ilet compris entre les rues Julia, Baronne et Philippa mesurant 51 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 71 pieds du côté de la rue Baronne, 57 pieds et demi, du côté de la rue Philippa, et borné dans le fond par la ligne séparant les faubourgs Ste Marie et Delord.

19 Un lot de terre situé au faubourg Pontchartrain, désigné par le no 10, d'après un plan du dit faubourg dressé par J Tanesse le juin 1809, et déposé au greffe de W. Christy, not pub, le dit lot de terre étant le sixième sur la Grande Route St Jean, en partant du pont du Bayou, et mesurant 60 pieds de face sur 96 de profondeur, plus ou moins.

20. Une portion de terre au faubourg Ste. Marie, située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moquin et Perilliat et au sieur Burthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean, en exceptant la terre réservée pour la prolongation du canal Gravier, et 50 pieds de chaque côté du dit canal, destiné pour des chemins publics, vendue à la compagnie de Navigation d'Orléans en 1821. *Remarques* sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située derrière les 50 arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean. La distance depuis la face de l'habitation jusqu'à la rue Bertrand est d'à peu près 31 arpens et 12 pds. C'est l'espace compris entre la rue de Bertrand et la branche ci-dessus mentionnée du Bayou St Jean qu'on offre en vente.

21. Une portion de terre, faubourg Ste. Marie, ayant 8 pieds de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de 105 pieds, bornée d'un côté par la propriété des sieurs Soulé et Fédesclaux, et dans le fond par la propriété appartenant à François Perilliat.

Conditions de la vente: un dixième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mars

*Succession de Louis Emanuel Reggio*

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 14 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, pour le compte de la succession de feu Louis Emanuel Reggio, la propriété foncière suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Montégut, mesurant 20 pieds 5 pouces et demi de face sur la rue Montégut, sur 74 de profondeur, borné sur le côté de la rue désignée par le numéro 1, par la propriété appartenant à la succession de feu L J M Cornu, et de l'autre côté par la propriété appartenant à Jacques et Martin Soyer, et une portion de terre touchant le dit mentionné, ayant 9 pieds de face sur la dite rue no. 1, sur 66 pieds de face 6 pouces et demi de profondeur, et borné sur le côté de la rue Montégut par la dite propriété appartenant à la succession de L J M Cornu, et par la portion de terre ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et seront divisés en action pour arranger la comodité des héritiers; les dits billets doivent être faits payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane de cette ville.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant G. Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 avril

Succession de feu Miguel del Acebo.

VENTE par le régister,—Mercredi 13 de mai 1835, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Miguel del Acebo, savoir:

Tous les droits et privilèges et actions que feu Miguel del Acebo avait ou pouvait avoir, en qualité de locataire en vertu d'un transfert à lui fait par Hypolite de Courval, Sylvestre del Acebo et Jose Antonio Rabassa, tous trois composant la maison de commerce de Courval, Acebo & Co., de cette ville par acte au rapport de Octave de Armas, notaire public, en date du 8 avril 1834 d'un certain terrain et les bâtisses qui s'y trouvent, appartenant au sieur Nicolas Girod, et situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Magasins et Notre Dame, mesurant 101 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 123 pieds 6 pouces et face à la rue Notre Dame, la quelle propriété les dits Courval Acebo & Co, tenaient à bail pour 18 ans, à partir du 1er. octobre 1831.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10 avril—2pd W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

FROMAGE.

47 Boites P. A. fromages en débarquement du navire Orléans, à vendre par WILLIAM BRYAN, rue de la Commune no. 19. 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves; Paroisse d'Orléans—Jeudi 14 mai 1835, à midi, il sera exposé en vente publique, au café de la Nouvelle Bourse, pour compte de la succession du feu John Linton la terre foncière suivante, savoir:

Une habitation située à peu près trois milles en bas de la Nouvelle Orléans, sur la même rive du fleuve, dans cette paroisse, désignée par le no. 18, sur un plan tiré par Jos. Pilié, arpenteur de cette ville, le 21ème jour de juillet 1833, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public pour cette ville, sous la date du 27me jour du même mois et an.

La terre mesure un arpent, 16 toises 4 pieds et 6 pouces de face, sur une profondeur de 44 arpens, avec un privilège sur la double concession faite par le gouvernement français le 17me jour de mai 1758, cette terre étant la même qui fut achetée par feu John Linton, Esq. de John R. Grimes, Esq. qui l'avait acquise de la succession de feu Dr. W. Flood.

Termes de la vente: seize mille trois cent soixante-seize piastres 26c ($16,376, 26c.) assurés par une hypothèque sur la terre avec intérêt à 8 pour cent. à dater du 9 mai dernier, jusqu'au parfait paiement; l'intérêt doit être ajouté au principal et en faire partie, à la fin de chaque mois de mai, et doit porter un même intérêt. De tout, le principal et les intérêts payables lorsque l'hypothèque tacite qui existe sur la propriété en faveur des héritiers mineurs de feu W. C. C. Claiborne, sera levée, biffée et annulée.

La balance du prix d'adjudication payable en 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an. Le tout garanti par une hypothèque jusqu'au parfait paiement.

11 avril W F C DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de feu Thomas Robertson,

VENTE par le register des testamens—Lundi 11 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrit, appartenant à la succession de feu Thomas Robertson:

SAMPSON, nègre, âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente: Trois et six mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, reg des tes.

N.B. L'acte de vente sera passé pardevant J. Cuvillier, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 10 avril

Succession de feu James Freret.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 8 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de feu James Freret, savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

1. Un ilet de terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2o. Un autre morceau de terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 5 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux ilets seront vendus divisés en lots, conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 avril W F C DUPLESSIS, reg. des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de P. B. Penny—Vente par le régister des testamens, Samedi 9 de mai 1835, à midi, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la succession de P. B. Penny, décédé, les propriétés foncières ci-dessus decrites savoir:

QUATRE lots de terre situés dans le faubourg Delord de cette ville, et désignés par les nos. 127, 128, 328 et 331, achetés par le dit décédé de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, ex notaire, daté le 13 avril 1832.

Les lots nos. 127 et 128 se joignent ensemble et mesurent chacun 26 pieds de face sur le débarquement de la rue Julie. Le dit lot no 127 a une profondeur de 106 sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 16 pieds de l'autre côté. Le dit lot no. 128 mesure 16 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue du Cirque et 125 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 328 mesure 50 pieds sur le débarquement de Covington sur une profondeur de 119 pieds, sur le côté le plus près de la rue Hercules et 196 pieds de l'autre côté.

Le lot no. 331 mesure 25 pieds de face sur le débarquement de Pensacole, sur une profondeur de 196 pieds sur le côté le plus près de la rue Hercules, et 184 pieds de l'autre côté, le tout mesure anglaise.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 avril

Succession de Tobias Bickle.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves,—Vente par le régister des testamens—samedi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Tobias Bickle, l'esclave ci après décrite, savoir: Mary, negresse, âgée d'environ 35 ans, sujette aux crises, avec son enfant.

Conditions de la vente: un dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant W. Y Lewis, not. pub aux frais de l'acquéreur. 17 mars

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le régister des testamens, vendredi, 17 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, pour le compte de la succession de feu Wilkin Struve, la propriété foncière, ci après décrite, savoir:

Propriété foncière—Un lot de terre situé au chemin du Bayou, mesurant (mesure anglaise) 40 pieds de face sur le dit chemin sur 100 pieds de profondeur et désigné par le no 16, fesant partie de la propriété ci-devant appartenant à la succession de Guignau.

Conditions de la vente, 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm, Y Lewis, not pub, aux frais de l'acquéreur.

17 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Michael Clifford.

PAROISSE D'ORLEANS | Cour des Preuves. Vente par le régister des testamens—Lundi 27 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres pour le compte de la succession du feu Michael Clifford, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, et désigné par le numéro 14, dans l'ilet no. 12, ayant (mesure anglaise) 40 pieds 8 pouces de face, sur la 3me rue, entre les rues Rousseau et Fulton, sur 124 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: l'acquéreur de cette propriété devra se charger du paiement de deux billets souscrit par le défunt à l'ordre de Robert Hastings, en date du 12 mars 1832, chacun à 3 et 4 ans par cent piastres, et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfactions portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

27 mars—4

Succession de Henry H. Bishop.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—vente par le régister des testamens—Mardi 21 avril 1835, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente dans la rue Tchoupitoulas vis à vis le nouveau marché, pour compte de la succession de feu Henry H. Bishop, et aussi pour le compte de Robert Douglass associé du dit défunt, qui consent à la dite vente, les propriétés suivantes, savoir:

1. Le fonds d'un café situé dans la rue Tchoupitoulas, vis à vis le Nouveau Marché.
2. Les hardes du défunt.
3. Le bail de la maison dans la rue Tchoupitoulas, pour lequel le billet souscrit conjointement par Douglass et Bishop a été donné pour continuer le dit bail jusqu'au 26 octobre; 4. un étalon; 5. 20 cadres, 3 tables et 2 douzaines de chaises. Conditions—comptant.

Par ordre de la cour,
10 avril—3f,d1 'j W F, C. DUPLESSIS, register.

Succession de feu Louise St. Aignant.

PAR le régister des testamens—Lundi 11 mai 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après nommé, appartenant à la succession de feu Louise St. Aignant.

LOUIS, nègre, âgé de 18 à 19 ans.

Conditions de la vente—comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant G. Le Gardeur, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 10 avril

A VENDRE—Un lot de terre avec une maison, no 113 composée de quatre appartemens, deux cabinets, une galerie, une cuisine, etc

Le dit lot est situé rue Dauphine, entre les rues Conti et St. Louis, ayant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur,

S'adresser à M. Fleury Generelly, rue St. Pierre et St. Pierre. 8 avril—6

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le régister des testamens—Vendredi 24 avril 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles Jacques François Tala, l'esclave et les propriétés ci après décrites, savoir:

Esclave ROSA, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1. Un terrain situé rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pds de profondeur, mesure française, où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse avant et au jour de la vente.

2. Un terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin, et trois arpens de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

*Description des Terrains.*

Le lot no 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot no 2, attenant au lot no 1, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 3, attenant au no 2, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 4, attenant au lot no 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 5, attenant au lot no 4, et ayant les mêmes dimensions

Le lot no 6, attenant au lot no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7.129 pds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au no 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 6. 143 pieds de profondeur sur la ligne du no 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 8, attenant au no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7,150 pds de profondeur sur la ligne du lot no 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 9, attenant au lot no 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 10, attenant au no 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no 9. 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no 11, attenant au no 12 et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo' 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no 12, attenant au no 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo' 31 pds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 13

Le lot no 13, attenant au no 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 14.

Le lot no 14, attenant au lots no 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo,' 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 13, et 117 pds 2 pouces sur la ligne du lot numéro 15.

Le lot no 15, attenant au no 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 16.

Le lot no 16, attenant au lot no 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à 'l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no 17.

Le lot no 17, attenant au no 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à 'l'Avenue de Castanedo', 31 pds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 mar

Succession de feu Angelle Castanedo alias Angelle Descapucins f. de c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens. Jeudi 7 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Angelle Castanedo alias Angelle Descapucins f. de c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les rues Bagatelle et Cotton, fesant partie du lot designé par le numéro 206, borné par le côté qui touche la rue Bagatelle, par la propriété ci-devant à Françoise Antoine f. de c. l et de l'autre côté par l'autre portion du dit lot no. 206, mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison bâtie en bois qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour
W F C DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant J. C. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 avril

Succession de feu P. L. Blanchard.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur autorisé à payer les dettes portées sur son tableau.

Par ordre de la cour.
10 avril W F C DUPLESSIS, rég. des tests

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Attendu que Fifi Poupono a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alexandre Poupono f. de c. l. décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

10 avril W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

Succession de P. B. Penny.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécutaire testamentaire déchargé des ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.
8 avril W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de James Patterson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.
8 avril W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de William H. Ireland.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

7 avril W F C DUPLESSIS, rég,

Succession de Samuel Livermore.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

7 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

TENEUR DE LIVRES.

UN teneur de livres désire s'employer dans cette capacité, où à tirer des comptes, faire des entrées dans les livres et les balancer et faire des écritures de toute sorte. S'adresser rue Tchoupitoulas, no 35. 3 avril

## VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, le mardi, 14 avril, à midi précis, à leur magasin d'encan, pour clore une vente,

2 pipes Genièvre de Hollande; 1 pouchon Rum de la Jamaïque; 1 do. do. de Ste-Croix; 2 demi pipes Eau de Vie de Champagne; 1-2 do. Duff Gordon Pale Sherry; 14 barrique do. do.; 4 demi pipes Vin Rouge; 1 do. do. Vin de St Lucar; 3 do. do. Cagewell Canarie; 1 demi pipe bon Madère; 4 do. do. Marseille do; 2 do, do. Eau de Vie de Cognac; 19 paniers bon Champagne; 31 jarres Tabac de Maccouba.

9 avril.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI 18 avril, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi.

La mulâtresse esclave Charlotte, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière américaine, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison en général, sujet fidèle, qui n'est vendue que parceque son maître n'en a plus besoin, Depuis 5 ans elle habite cette ville, et on la garantit de tous les vices et maladies prévus par la loi. Conditions, comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 avril

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et la Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 avril 1835, il sera vendu, le Vendredi 17 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, au no. 93, rue de Chartres, près de la rue Conti.

Un assortiment de marchandises sèches, étagères, comptoires &c., abandonnés à leurs créanciers par Ratti & Pipon Conditions comptant. 8 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 28 mars 1835, il sera vendu le mardi 5 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, l'esclave ci après, dépendant de la succession de feu Alexander Delhommer, savoir:

Joé, âgé de 25 ans, nègre de champ, maronneur.

Conditions: la moitié payable le 1er mars 1836; et l'autre moitié le 1er mars 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Vendredi, 1er mai, à midi précis à la Bourse de Hewlett, si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici à cet époque, la négresse MARIE, africaine âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

On ne la vend que par ce que son maître part pour France. S'adresser au bureau d'encan, rue de Chartres no. 110.

7 avril

*Succession de Zabeau Comptesse, f. de c. l.*

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté 27 mars 1835, il sera vendu lundi 11 mai, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété ci dapres, appartenant à la succession de feue ZabeauComptesse, négresse libre, savoir; Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, désigné sur le plan du dit faubourg par le no deux cent (mais à présent par le no 134 sur la rue Mandeville, en conséquence des règlemens de la Nouvelle Orléans). Le dit lot mesure 50 pieds sur la rue Mandeville et 145 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent

Conditions: Une moitié comptant, l'autre moitié à un an de crédit pour billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M. Joseph Cuvilier, not pub. aux frais des acquéreurs. 3 avril

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 30 mars 1835, il sera vendu le Jeudi 7 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Richard Hébrard.

Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, ayant 24 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en une maison en briques, à étages, portant le no. 343, composée de 5 appartements tapissés, dont 2 avec cheminée en marbre; une cuisine en brique, à étage, composée de 6 pièces, latrines &c. dans la cour qui est pavée en pierres plates se trouve une cuve de la contenance d'environ 2,000 gallons.

Conditions: $1,800, payable le 9 de novembre 1835, et le reste à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 3 avril

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi, 16 avril 1835, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

Les propriétés foncières ci dessous désignées, appartenant à la succession de feu Thomas Lamb.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues des Magasins et Robin, mesurant 60 pieds sur la première par 120 pieds sur la seconde.

Un lot de terre situé dans la rue Robin et contigu au précédent, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue du Bassin,

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, et contigu au précédent.

Un lot de terre formant une des encoignures des rues Canal et Baronne, mesurant environ 49 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de face à la rue Baronne, et d'une profondeur irrégulière.

Un lot de terre, joignant le précédent, mesurant environ 53 pieds de face sur la rue Baronne sur environ 130 pieds de profondeur.

Il existe sur le lot formant l'encoignure des rues Canal et Baronne, une rente annuelle et perpétuelle en faveur de la corporation pour la somme de $106 50; la dite rente payable chaque trimestre.

Le lot situé à l'encoignure de Canal et Baronne sera vendu conformément à un plan déposé dans les archives de Michel d'Armas, dont copie sera exhibée au moment de la vente

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 1, 2, et 3 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 12 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Jeudi 16 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, deux petites bâtisses situées sur les terrains du passage de la Bourse, fesant face à la rue St. Louis, à la folle enchère de M. J. Mitchell.

L'acheteur devra les enlever immédiatement, et si dans 10 jours elle ne le sont pas, il sera passible des dommages, et on les fera enlever à ses frais.

Conditions comptant. 7 avril

AVIS IMPORTANT

*et qui mérite d'être goûté par tous les amateurs.*

PARMI les branches du commerce de bouche encore en arrière dans le pays la patisserie est une de celles dont l'exploitation ne s'est encore entreprise que partiellement et n'offre par conséquent aucune ressource dans ce genre.

Bien qu'il s'importe d'Europe une grande partie des objets qui composent cette branche; le haut prix auquel les diverses préparations sont offertes au public, ne permet pas à tout le monde de s'en procurer, ensuite elles n'ont jamais le bon goût de celles préparées fraichement et faites sur les lieux mêmes.

Frappé de cette disette dans l'art culinaire et voulant ajouter au peu de variété qui existe à la Nouvelle Orléans dans les moyens de subsistance, principalement dans la saison où nous allons entrer nous avons fait venir de France un de nos amis, élève de Colin de Nantes, avec le secours duquel nous voulons traiter cette partie en grand, et être à même d'offrir aux familles, ainsi qu'aux voyageurs une ressource précieuse contre la pauvreté de notre marché. Nous sommes en conséquence préparés à confectionner toute espèce de pâtisserie; et tous les dimanches nous aurons à offrir une variété d'objets, tels que patés aux truffes et sans truffes, et à toute sorte de gibier; dindes, poulardes, et toute espèce de volaille, aux truffes ou au naturel, petits patés, gateaux, vols au vent, etc., en un mot, tout ce qui concerne ce genre de commerce, de manière qu'il n'y ait que l'embarras du choix.

Les jours de la semaine nous seront également à la disposition des personnes qui voudront se procurer tels objets qu'elles désireront: mais pour les satisfaire plus entièrement, elles sont priées de les commander la veille; par ce moyen elles seront assurées d'être servies avec soin et avec exactitude.

Nous nous chargerons aussi des fournitures nécessaires dans les repas qu'on aurait à donner en ville, de les ordonner et préparer suivant le désir des personnes, soit chez elle ou au magasin, chez MARCHESSEAU & co.

27 mars—1m 3ps rue du Maine, no 19

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marche du Mexique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Mexique, à vendre par
JAMES M. CROSBY.
9 avril rue de Chartres no. 40.

EN débarquement du brick Comet, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés:—

28 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1828;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. vlo. rassie, Cognac Dupuy et autres;
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.

23 fev PRE. LAFAYE.

MELASSE—On a besoin de 15,000 gallons de mélasse à prendre sur habitation. S'adresser à WHITE & co. rue de la Douane, no 2. 11 avril

## VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

Succession de feu Nathaniel Emerson.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19e. jour de février 1835, donné dans l'affaire de ladite succession, et sous la direction des exécuteurs testamentaires dudit Nathaniel Emerson, il sera vendu publiquement, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Poydras, le jeudi 30e. jour d'avril suivant, à midi, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, appartenant à ladite succession, savoir:

Trois terrains situés au coin des rues du Camp et Poydras, savoir:

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues du Camp et Poydras, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp et une profondeur de 56 pieds 8 pouces sur la rue Poydras.

Lot n. 2, joignant le n. 1, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, sur une profondeur de 56 pieds 4 pouces.

Lot n. 3, joignant n. 2, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp et la même profondeur,

Six belles maisons en briques et à deux étages, situées au coin des rues Delor et Fouché, chaque maison ayant six appartemens, cuisine en briques, bonne cour, citernes, etc., et le tout couvert en ardoises.

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues Delor et Fouché, ayant 18 pieds 4 pouces face à la rue Delor, et 80 pieds de profondeur sur la rue Fouché. — Lot n. 2, joignant le n. 1, ayant 19 pieds 6 pouces de face à la rue Delor et une profondeur.—N. 3 joignant n. 2, ayant 19 pieds 5 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 4 joignant le n. 3, ayant 19 pieds 5 pouces à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 5 joignant le n. 4, ayant 19 pieds pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 6 joignant le n. 5, ayant, face à la rue Delor, 22 pieds 3 pouces et la même profondeur.—N. 7, faisant face à la rue Fouché, faisant arrière les n. 1 et 6, ayant une face de 20 pieds sur la rue Fouché et une profondeur de 115 pieds 7 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Lot n. 8, joignant le n. 7, ayant sur la rue Fouché 21 pieds 1 pouce de face et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant une ouverture dans la profondeur de 50 pieds 4 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Trois jolis magasins couverts en ardoises, situés sur la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph, étant les n. 108, 109 et 110.

N. 1, face à la Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces et une profondeur à peu près de 123 pieds, et ayant dans la cour un excellent hangar;—le pit magasin est le n. 108.

N. 2 joignant le n. 1, ayant 18 pieds 10 pouces à la Nouvelle Levée et une profondeur de 121 avec un bon magasin de dépôt à deux étages dans la cour, étant le n. 109.

Lot n. 3 joignant le n. 2, ayant 23 pieds 5 pouces face à la Nouvelle Levée et une profondeur d'environ 125 pieds, et un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la profondeur, c'est le n. 110.

Trois autres magasins à deux étages, en briques, couverts en ardoises et parfaitement conditionnés, situés dans la rue du Commerce,

N. 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du n. 3.

N. 5 joignant le n. 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi, face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104, touchant à la profondeur du n. 2.

N. 6 joignant le n. 5, ayant face à la rue du Commerce, 21 pieds 11 pouces et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du numéro 1. La fondation de la muraille de division entre les numéros 5 et 6 est posée, mais n'est pas encore finie.

Un terrain vide de grande valeur situé sur South Market street, entre les rues de la Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, vis à vis le marché dans le faubourg Ste. Marie, ayant 21 pieds 7 pouces de face et 7 pieds de profondeur.

Deux terrains au coin des rues des Religieuses et du Marché, dans l'ilet n. 7 17, faubourg Annonciation, vis à vis la pompe qui s'élève en ce moment-ci.

N. 1 faisant l'encoignure des rues Religieuses et Market street, ayant 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et demi face à la rue du Marché.

N. 2 joignant le n. 1, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Trois terrains situés au coin des rues Hevia et St. Jean, faubourg Ste Marie, savoir;

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues Hevia et St. Jean, ayant face à la rue Hevia 28 pieds 5 pouces et une profondeur de 100 pieds face à la rue St. Jean.

Lot n. 2 joignant le n. 1, 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia, et une profondeur de 100 pieds.

Lot n. 3, joignant le n. 2, ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

La moitié indivise de trois terrains dans l'ilet n. 6, dans le faubourg des Religieuses, joignant les propriétés de M. Crocker.

Lot n. 3. face à la rue Soubise, entre les rues Felicité et Ste. Marie, ayant 60 pieds 4 pouces face à la rue Soubise et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Lot n. 4. joignant le lot n. 3, ayant 37 pieds 8 pouces de face et une profondeur de 109 pieds 10 pouces

Lot n. 11, face à la rue Elisabeth, entre la rue Felicité et la rue Ste. Marie, ayant 37 pieds 8 pouces face à la rue Elisabeth et une profondeur de 159 pieds 10 pouces.

Deux terrains sur une allée courant parallèle avec la rue Delor, de la rue Fouché à la rue Tchoupitoulas, mesurant ensemble 51 pieds 8 pouces face sur ladite allée, et une profondeur de 17 pieds 8 pouces sur la rue Fouché, et 8 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, et 52 pieds 6 pouces de profondeur sur ligne parallèle.

Le tout conformément aux plans dressés par M. C. F. Zimpel, député voyer des Etats Unis.

CONDITIONS: 1, 2 et 3 ans de crédit, sans intérêt, pour billets endossés à satisfaction et divisés en coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs.

28 mars.—16,3ps.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONSEIL DE VILLE.

*Séance du 24 Janvier 1835.*

*Résolu*, que les trottoirs qui à l'avenir seront confectionnés de chaque côté du chemin du Bayou, auront chacun douze pieds de large; et que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances à ce contraires, sont et demeurent rappelées.

Il est de plus résolu que les trottoirs qui seront faits à l'avenir dans la rue Pieté au faubourg Clouet, auront chacun 9 pieds de large, nonobstant toutes ordonnances ou resolutions à ce contraires.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 27 janvier 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, jr. secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE,

*Séance du 24 Janvier 1835.*

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à accepter le plan présenté par les héritiers Fleitas et la famille Coquet, moyennant que toutes les rues de la ville qui doivent un jour aboutir à la propriété désignée sur le dit plan, soient représentées ouvertes; et que les dits propriétaires s'engagent à en faire l'abandon à la ville quand il y aura besoin public d'ouvrir les dites rues.

(Signé.) JOHN CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 26 janvier 1835.
(Signé), D. PRIEUR, maire.
(Pour copie conforme,) THEARD, Jr., secrétaire.
11 avril

*Séance du 24 Janvier 1835.*

RESOLU que les marchands d'esclaves sont et demeurent autorisés, à dater de la promulgation de la présente ordonnance, pendant l'espace de cinq années, à tenir des établissemens pour la vente et l'entretien des esclaves dans toutes les parties des faubourgs de la Nlle. Orléans situés audessus de la rue Gravier: Bien entendu que les dits établissemens seront bâtis en briques et à deux étages, bien entendu aussi que les teneurs des dits établissemens, devront se conformer aux ordonnances de la ville de la Nouvelle Orléans, concernant la salubrité publique, ainsi qu'aux ordonnances relatives aux marchands d'esclaves qui ne sont pas contraires à la présente.

(Signé.) JOHN CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 27 janvier 1835
(Signé.) D. PRIEUR, maire.
(Pour copie conforme,) THEARD, Junior, secrétaire.
11 avril

EN débarquement et à vendre par les consignés:

5 mille mouchoirs batiste, côte palie;
3 do do pour deuil; 3 de Madras;
6 caisses guinghams; 6 do mousselines;
3 do bas de coton; 10 balles Madapolams
20 do indiennes anglaises;
8 balles indiennes françaises;
2 do robes françaises; 1 caisse chaly;
8 do basin à raies en couleur;
6 do cotonnade pour pantalons;
1 caisse toile grise.

KENNEDY, DUREL & co.
19 m 50, rue Toulouse.

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St Pierre No 5, face à la Place d'Armes.

13 avril P. CUBACHE & Co.